



FICHE D'INSCRIPTION 2023/2024

- ✚ NOM DE NAISSANCE :
- ✚ NOM D'USAGE :
- ✚ PRENOM :
- ✚ DATE DE NAISSANCE :/...../.....
- ✚ PROFESSION :
- ✚ ADRESSE :
- ✚ CODE POSTAL :
- ✚ COMMUNE :
- ✚ N° DE TELEPHONE :/...../...../...../.....
- ✚ ADRESSE MAIL :
- ✚ PARRAINAGE (pour les nouveaux adhérents) => nom et prénom du parrain (adhérent lors de la saison 2022/2023) :

Pour cette saison 2023/2024, je choisis de m'inscrire à :

Marche nordique (50€)

Fitness (110€)

Toutes les activités (110€ l'année)

Pièces à fournir (documents téléchargeables sur notre site web) :

- La fiche d'inscription
 - L'autorisation pour le droit à l'image
 - Adhésion/renonciation à l'assurance MAIF complémentaire I.A. SPORT +
 - Certificat médical dûment rempli par un médecin spécifiant le droit d'exercer une activité physique telle que le fitness et/ou marche nordique : à rendre dans un délai de deux mois ou QS SPORT (sous conditions)
 - Votre règlement de la cotisation annuelle (paiement en plusieurs fois possible) : par chèque à l'ordre de Sportitude Onans, en espèces ou par carte bancaire en suivant le lien suivant (avec adhésion en ligne) :
<https://sportitudeonans.s2.yapla.com/fr/inscriptions-saison-2023-2024-7870>
 - Autorisation parentale pour les adhérents mineurs (disponible sur notre site web, rubrique « nous rejoindre », « fiche inscription »)
- Je souhaite obtenir une facture pour le paiement de ma cotisation (éventuel remboursement par l'employeur ou autres).
- J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des règles de fonctionnement de l'association mentionnées au verso de la fiche d'inscription et les accepte.

A Le/...../.....

Signature de l'adhérent (ou représentant légal)

Règles de fonctionnement de l'association Sport'itude Onans

- Séances d'essais et périodes d'activité :

Afin de découvrir les activités de l'association, nous proposons à chacun l'équivalence d'une semaine d'essais, soit trois séances maximum (une séance avec coach Jean-François, une avec coach Clément et une séance de marche nordique). Il n'est pas prévu de séances lors des vacances scolaires, mais l'association peut être amenée à proposer des activités ponctuelles (marche pour Octobre Rose, sortie VTT, self défense ...) ou encore d'éventuels rattrapages en cas d'absence des coaches ou de conditions météo à risques (vigilance orange météo France).

- Dossier d'inscription :

Chaque dossier d'inscription doit comporter les documents ci-dessous qui vous seront remis au début de votre première séance (également accessibles sur notre site internet rubrique « nous rejoindre ») : • Fiche d'inscription • Droit à l'image (accord ou refus de diffusion des photos ou vidéos sur nos réseaux sociaux, site internet, presse ...) • Document d'adhésion ou renonciation à MAIF (les garanties proposées viennent en complément de celles déjà souscrites par l'association => détails sur notre site web) • Certificat médical obligatoire pour les nouveaux adhérents et pour les adhérents actuels ne pouvant répondre par la négative à l'ensemble des questions du QS Sport, le certificat médical est à renouveler tous les trois ans (même si QS négatif) • Règlement en espèces ou par chèque (carte bancaire via le site internet de Yapla) : possibilité de payer en plusieurs fois Le dossier devra nous être restitué lors de la séance qui suivra la période d'essais, hormis le certificat médical où un délai de deux mois est donné.

- Matériel de l'association :

Lors des séances d'essais ou en cas d'oubli, l'association pourra prêter à ses adhérents des tapis de sol ainsi que des bâtons de marche nordique, mais ceux-ci devront ensuite en faire l'acquisition pour la saison. Durant les séances en salle et selon les besoins des coaches, il vous sera mis à disposition du matériel tel que des ballons, steps, haltères, ... Chaque adhérent s'engage à restituer le matériel dans le même état qui lui a été confié.

- Sécurité & propreté :

Marche nordique : L'association se charge chaque semaine en période de chasse, de prévenir les fédérations de chasse départementales pour diffusion auprès des associations des communes concernées, un mail les informant de notre passage pour la marche nordique. Pour la sécurité des participants, il est strictement interdit d'amener son chien lors des parcours. Fitness : afin de respecter le règlement intérieur des structures sportives, chaque adhérent s'engage à amener dans son sac des chaussures propres et les enfiler lors de son entrée dans les locaux. Également, tous déchets destinés à la poubelle ou au recyclage (bouteilles d'eau, mouchoirs usagés ...) devront être jetés aux emplacements prévus en fin de séance. Il en va de même tout le long des parcours de marche nordique. Des vestiaires avec douches et des toilettes sont à votre disposition.

- Bonne conduite :

Chacun devra respecter autrui. Nous refusons catégoriquement tous dénigrement liés au physique ou encore au niveau sportif. Nous demandons également à chacun de limiter les bavardages durant les exercices en salle, afin de permettre à chacun de se concentrer et d'écouter les consignes et conseils des coaches, mais la bonne ambiance et les plaisanteries restent de mise ! Les retards quant à eux sont tolérés dans la limite de dix minutes, ceux-ci augmentant malheureusement le risque de blessures si le temps d'échauffement effectué est insuffisant.